



AVIS PUBLIC

Avis d'entrée en vigueur du règlement no. 2020-124 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé no. 2007-02-47 de la MRC des Chenaux

AVIS PUBLIC est donnée, par le soussigné, PATRICK BARIL, directeur général de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, que conformément aux dispositions de l'article 53.11 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), que le règlement numéro 2020-124 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé numéro 2007-02-47, relatif à l'ajout d'une aire de contingentement des élevages porcins au document complémentaire, la modification des usages autorisés dans l'affectation agricole, la modification aux territoires d'intérêt et la délimitation de l'affectation urbaine de Sainte-Anne-de-la-Pérade est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021, soit à la date de la correspondance de l'avis ministériel attestant de la conformité du règlement aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Le contenu du règlement vise l'encadrement du contingentement des établissements d'élevage porcin sur l'ensemble du territoire de la MRC, l'ajout d'autorisation de certains usages industriels avec restriction dans l'affectation agricole, la modification aux territoires d'intérêt de Batiscan et la délimitation de l'affectation urbaine de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Ce règlement requière que les municipalités de la MRC des Chenaux modifient leur réglementation d'urbanisme afin d'intégrer les modifications adoptées.

Le règlement no. 2020-124 est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC des Chenaux (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes) ainsi que dans les bureaux municipaux des municipalités concernées de la MRC des Chenaux. Il est également disponible sur le site Internet de la MRC des Chenaux à l'adresse suivante : www.mrcdeschenaux.ca.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent avoir des informations relatives aux sujets visés par ce règlement à communiquer avec le directeur à l'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux, M. Éric Lesage, que vous pouvez joindre aux coordonnées suivantes :

Tél : 819-840-0704 poste 2208

Courriel : eric.lesage@mrcdeschenaux.ca

DONNÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE 6^E JOUR DE MAI 2021.



Patrick Baril
Directeur général